

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

23 Septembre 2024

OBJET : Commission Régionale de la Forêt et du Bois

DATE DE LA RÉUNION : 23/09/2024

LIEU DE LA RÉUNION : Hôtel de Région, Toulouse

Personnes présentes :

M. Olivier ROUSSET, Co-Président, Directeur Régional de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt
 M. Vincent LABARTHE, Co-Président, Vice-Président du Conseil Régional, Région Occitanie
 Mme. Gwenaëlle BIZET, Cheffe du Service régional de la forêt et du Bois (SerFoB), DRAAF
 Mme. Céline BONNEL, Cheffe de l'unité Filière et Territoires, SerFoB, DRAAF
 M. Philippe HANS, Chef de l'unité gestion durable des forêts, SerFoB, DRAAF
 Mme. Nathalie NOUZIES, Responsable du service Economie de Montagne et Forêt, Région Occitanie
 Mme. Claire FAROUX, Chargée de mission Filière Forêt Bois, Région Occitanie
 Mme Alice TRIQUENOT, Directrice-adjointe territoriale midi-méditerranée, Office Nationale des Forêts
 M. Stéphane VIEBAN, Syndicat national des pépiniéristes, Union des Coopératives forestières
 Mme. Cécile GOUBE, Secrétaire générale, Alliance Forêt Bois
 M. Sylvain FOUREL, Président, Fibois Occitanie
 Mme Marie-Pierre LALLE, Déléguée générale de Fibois Occitanie
 M. Philippe FALBET, associations de protection de l'environnement : France Nature Environnement
 M. Philippe LONJON, Directeur URCOFOR
 M. Nicolas GOUIX, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
 M. Amaury de Galard, Président du Centre Régional de la Propriété Forestière
 M. Olivier PICARD, Directeur, Centre National de la Propriété Forestière Occitanie
 M. Louis-Dominique AUCLAIR, suppléant Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie
 M. Guy MAILLE, Président de l'antenne des Hautes-Pyrénées de la Ligue de protection des oiseaux Occitanie (LPO)
 M. Xavier BEAUSSART, directeur PNR Haut Languedoc
 M. Charles DEREIX, président de l'Association forêt méditerranéenne
 M. Alain GALY, fédération départementale des chasseurs
 Mme Nathalie GONTHIEZ, ADEME
 M. Thomas GUYOT, conseil régional
 M. Didier INARD, industries du bois, représentant des scieurs
 Mme Whitney KUMESO, gestionnaire technico-administrative, SerFoB, DRAAF
 Mme Roseline LABARRIERE-DUCHAMP, FRANSYLVA Occitanie – Union régionale des propriétaires forestiers

COMPTE RENDU DE REUNION
Commission Régionale de la Forêt et du Bois
23 Septembre 2024

M. Frédéric LEJUEZ, Délégation Régionale des Experts Forestiers de France
M. Vincent MORILLON, FCBA
M. Thomas PETREAULT, représentant des industries papetières
M. Bernard PHILIP, industries du bois (scieurs), fédération nationale du bois Occitanie
M. Randy REBRE, association des entrepreneurs des travaux forestiers d'Occitanie
Mme Emeline SCHORI, gestionnaire technico-administrative, SerFoB, DRAAF
M. Gildas TOULLEC, conseil régional
Mme Nathalie VALADE-MOREAU, Association des Entrepreneurs de travaux forestiers d'Occitanie
M. Fabrice ZANUTTINI, technicien conseil départemental de l'Ariège
Mme Catherine CAZALS, Chef de service agriculture forêt et pastoralisme, conseil départemental de l'Ariège
M. Joël ANDRE, Comité Régional Occitanie de la randonnée pédestre

Excusés :

M. Francis CROS, Président, Union Régionale des Communes Forestières
M. Hervé HOUIN, Directeur territorial midi-méditerranée, Office Nationale des Forêts
M. Yannick BOURNAUD, Centre Régional de la Propriété Forestière
M. Denis CHAUCHADIS, expert forestier
M. Pascal MAJZEL, CFTC
M. Alain BAILLY, délégué territorial de l'Institut Technologique Forêt cellulose bois-construction ameublement (FCBA)
Mme Marion MERCADAL, FCBA
Mme Lucie POLINE, Chargée de mission forêt, biomasse, protection intégrée des cultures, Chambre régionale d'Agriculture d'Occitanie
M. Jacques HATO, Chambre régionale d'agriculture d'Occitanie
Président et directeur général de la Chambre de Commerce et d'industrie
M. Jacques RIGAUD, Conseil Départemental de l'Hérault
Mme. Christine TEQUI, Présidente du Conseil Départemental de l'Ariège
M. Jean Paul FERRE, Conseil Départemental de l'Ariège
M. Francis GIBERT, Conseil Départemental de la Lozère
M. Jean François REZEAU, Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie d'Occitanie
M. GUIRAUD Pierre-Antoine, Union de la coopération forestière française
Mme. Marie-Pierre EYCHENNE, PNR Pyrénées Ariégeoise

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

23 Septembre 2024

M. Vincent LABARTHE Co-Président, Vice-Président du Conseil Régional, Région Occitanie introduit la séance en annonçant 2 sujets principaux qui sont la mise en œuvre des outils stratégiques de la filière régionale et le démarrage de la programmation des aides 2023-2027 par rapport aux différents appels à projet ouverts et notamment de DFCI.

Il évoque la mise en œuvre du FEADER et les difficultés rencontrées. La programmation des aides a démarré depuis le premier semestre avec les appels à projets qui ont été votés en avril 2023.

Des appels à projet ont été votés en mai 2024 sur la DFCI, en juillet 2024 pour la desserte forestière et les SLDF ; et un autre est prévu en octobre pour le câble. L'enveloppe DFCI est de 2 millions d'€, celle de la desserte forestière 686 000€ et la SLDF 1 005 000€.

M. Olivier ROUSSET, Directeur Régional de l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt, remercie les participants pour leur présence et fait un point de situation de l'été passé.

1) Actualités nationales et planification écologique (cf. présentation)

Mme Gwenaëlle BIZET, cheffe du Service Régional de la Forêt et du Bois, DRAAF, présente un point sur la planification écologique en rappelant 2 séries de mesures :

- Nationales constituées par une feuille de route nationale forêt avec un groupe de travail sur la massification de la mise en gestion de forêts privées, etc... toute une série d'appels à projets pour un budget de 500 M d'€. Ces appels à projets sont :
 - o En faveur de la filière graines et plants ;
 - o renouvellement forestier ;
 - o soutien aux entreprises de travaux forestiers (ESPR) ;
 - o IPPB ;
 - o BCIB ;
 - o DFCI.
- La territorialisation régionale de la planification écologique avec une feuille de route multisectorielle qui concerne le logement, les transports, l'énergie, la forêt et l'agriculture.

M. Stéphane VIEBAN d'Alliance forêt-bois souligne l'importance de ce programme et évoque le problème rencontré sur l'aide au renouvellement sur France 2030 dont aucun dossier n'a été engagé au niveau national et en Occitanie. La date de fin de dépôt des dossiers était le 31 mai 2024 et l'Ademe ne s'est engagée sur ces dossiers seulement le 31 juillet 2024. Selon M. Vieban, il y a un problème de fonctionnement entre le MASAF et l'Ademe et se demande s'il doit commencer les travaux maintenant avant d'avoir les arrêtés ? Il fait part de son mécontentement et parle d'une situation catastrophique pour les pépinières (perte de plants) si les dossiers ne sont pas instruits.

Mme Nathalie GONTHIEZ de l'Ademe répond à M. Vieban que cette dernière a rencontré un problème d'ouverture de poste qui est résolu. Une personne était partagée entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie (qui représente le plus de dossiers au niveau national). Dans cette dernière région, sur les 130 dossiers déposés en mai, 80 ont été instruits en DDT. Une nouvelle personne est arrivée en septembre pour l'Occitanie ; les dossiers ne devraient pas tarder à être instruits.

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

23 Septembre 2024

M. Olivier ROUSSET informe que la priorité sera donnée à l'instruction DDT des dossiers pour que les travaux soient engagés.

M. Philippe HANS, chef de l'unité gestion durable des forêts, annonce 130 dossiers arrivés en DDT, 25 en correction apportée, 13 sont en correction demandée au porteur de projet, 5 en instruction en cours et 5 validés en service instructeur. 82 dossiers ont été validés en comitologie.

M. Nicolas GOUIX, Conservatoire d'Espaces Naturels d'Occitanie, évoque le projet de replanter 1 milliard d'arbres en France, 3 milliards pour l'Europe. Les arbres plantés dans le cadre du plan de relance ne sont pas comptabilisés par l'Europe au niveau national.

Mme Gwenaëlle BIZET aborde la territorialisation régionale de la planification écologique. Elle présente des fiches-livrables d'actions (envoyées le 24 septembre 2024 en format word) et demande aux participants de transmettre avant le 04 octobre 2024 tout commentaire qui permettrait de faire évoluer ces fiches.

M. Charles DEREIX, président de l'Association forêt méditerranéenne, exprime 2 regrets :

- l'absence d'un plan travaillant sur les projets de territoire. Il serait bien que dans cette feuille de route régionale un élément permette de favoriser la création et l'installation de ces projets de territoire.
- le manque de communication et de dialogue avec la société. Au niveau régional, M. Dereix soumet l'idée de la création d'un groupe de travail permanent réunissant les ONG environnementales et la filière à l'image de ce qui se fait au niveau national.

Fibois précise avoir inscrit dans le contrat de filière ce dialogue « forêt-société » et le travail avec les organisations sociales.

M. Philippe LONJON, Directeur URCOFOR, précise qu'un travail est en cours sur un AMI concernant la mise en place d'un conseil de développement forestier pour faire le lien entre les forestiers et la société civile.

M. Xavier BEAUSSART, directeur PNR Haut Languedoc, ajoute qu'ils sont sur un échange avec des messages à faire passer côté forestiers et côté protection des paysages et biodiversité ou usages récréatifs.

Mme Gwenaëlle BIZET informe qu'une table ronde a lieu le 27 septembre 2024 à Rouen ayant pour thème « repenser le dialogue territorial autour de la forêt » à l'occasion des rencontres nationales des territoires forestiers, organisées par la FN COFOR. Des suites seront sans doute engagées au niveau national sur cette thématique.

Mme Céline BONNEL, Cheffe de l'unité Filière et Territoires, SerFoB, DRAAF, répond au premier point évoqué par M. Dereix qu'il serait intéressant de partager ce qu'a fait « forêt Méditerranée » sur la commune de Lunas en terme d'expérimentation de projets localisés de territoire. Pour le dialogue « forêt-société », il existe en région des expérimentations qui pourront être partagées. Des initiatives de chartes forestières de territoires pour mettre en place des débats et de l'échange avec la société civile ont été récemment créées.

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

23 Septembre 2024

M. Philippe FALBET, représentant de France Nature Environnement, demande s'il est possible, au niveau régional, d'apporter des modifications au plan de renouvellement forestier national qui comprend des éléments difficilement acceptables comme la notion de sinistre.

Mme Gwenaëlle BIZET répond que c'est un cahier des charges prévu et discuté au niveau national.

M. Thomas PETREAU, fédération des papetiers, rebondit sur un sujet non évoqué en CRFB, celui du règlement déforestation de l'Union Européenne. Il y a une urgence à traiter, en terme d'obligation réglementaire, la mise en conformité de l'ensemble des acteurs forestiers d'ici le début d'année 2025.

Mme Gwenaëlle BIZET informe que le Ministère a été contacté à ce sujet. Ce 24 septembre 2024, la commission réunit la plateforme déforestation qui regroupe à la fois les Présidents des filières et des Etats membres pour faire le point sur l'avancée du RDUE.

M. Stéphane VIEBAN complète les propos avec une deuxième réglementation, le RED2, qui a pour sujet la durabilité de la biomasse et est obligatoire dès le 1^{er} janvier 2025. Elle vient en plus du RDUE. Au printemps 2025, RED3 va venir durcir les conditions de certification. M. Vieban se questionne sur la vente du bois dès le 1^{er} janvier 2025.

Mme Gwenaëlle BIZET fera remonter à la DGPE toutes les remarques et demandes émises à propos de la réglementation.

2) Actualités régionales

Mme Gwenaëlle BIZET annonce que le campus des métiers et des qualifications a été labellisé. Un Directeur, Monsieur Didier Bouvard, a été recruté. La DRAAF le rencontrera courant de semaine 40.

Le SRGS a été approuvé le 04 juin 2024 et publié sur le site de la DRAAF et du CRPF.

Les participants au CRFB seront consultés par voie dématérialisée pour la prise d'un arrêté préfectoral de dérogation par rapport au matériel forestier de reproduction.

M. Olivier PICARD, Directeur du CRPF Occitanie, précise que le SRGS entrera en vigueur à compter du 24 novembre 2024. Il informe que tous les PSG reçus à partir de cette date seront instruits selon le nouveau SRGS.

Deux rendez-vous importants sont à venir :

- Le 25 septembre 2024 avec les DDT régionales ;
- Le 08 octobre 2024, organisation d'un webinaire avec les gestionnaires forestiers de manière à effectuer un tour de table sur la mise en application du SRGS.

Début 2025, des réunions locales seront organisées à la demande des gestionnaires, sur les questions que la mise en œuvre du SRGS pose.

M. Xavier BEAUSSART rappelle qu'il avait été question qu'une fois le SRGS réalisé, le chantier des annexes vertes serait mis sur la table. Il demande si un calendrier a été pensé pour travailler sur les annexes vertes au SRGS.

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

23 Septembre 2024

M. Olivier PICARD répond qu'un chantier sera lancé courant 2025 sans pouvoir donner de date précise. Avant cela, le modèle de CBPS doit être revu.

M. Philippe HANS fait un bilan sur le renouvellement forestier, des aides et du fonds pérenne.

Mme Alice TRIQUENOT, Directrice-adjointe territoriale midi-Méditerranée, ONF, souhaite connaître l'avancée de l'instruction du courrier commun des communes forestières adressé aux Préfets du 65 et du 31 concernant la majoration scolytes et bois sinistrés.

Mme Gwenaëlle BIZET répond que les discussions sont faites entre la DGPE et les régions. La DRAAF s'est positionnée pour pouvoir en bénéficier, les signaux sont au vert mais aucun avis favorable formel n'a été donné à ce stade par Paris pour que l'Occitanie soit dans les régions bénéficiaires. L'objectif est de prendre un arrêté préfectoral au niveau de la région le plus rapidement possible.

M. Philippe HANS fait un bilan sur l'équilibre sylvo-cynégétique. Il précise que la saison de chasse a débuté mi-septembre.

M. Guy MAILLE, Président de l'antenne des Hautes-Pyrénées de la Ligue de protection des oiseaux Occitanie (LPO), évoque un bémol pour les tirs en forêt de montagne en plein été à cause du coq de bruyère qui est en nourrissage des oisillons. Il serait peut-être judicieux de ne pas autoriser ces tirs, qui sont un élément perturbateur, à cette période afin de ne pas causer l'abandon des petits, sachant qu'il y a une baisse d'effectif sur cette espèce.

Mme Alice TRIQUENOT revient sur le sujet de la chasse et la déprédation du cerf qui est de plus en plus alarmante.

M. Didier INARD, industries du bois, représentant des scieurs, rassure sur le fait que la chasse en montagne fait l'objet de tirs rares et bien ciblés sans risque pour le coq. L'ennemi du coq de bruyère est le cerf qui broute son habitat et la nourriture dont il a besoin. Il faut donc intensifier la chasse aux ongulés qui sont hors de contrôle.

Mme Roselyne LABARRIERE DUCHAMP, présidente de l'Union Régionale des Syndicats de Forestiers privés d'Occitanie, précise que systématiquement les forestiers sont prévenus de leur part qu'à chaque travaux ou de reboisement ils doivent informer les chasseurs afin qu'ils aient l'information.

M. Olivier PICARD informe que le CRPF a mis ce sujet en priorité dans ses actions et notamment par rapport aux commissions départementales cynégétiques dont la grande hétérogénéité de l'organisation entre les différents départements est constatée. Un courrier sera adressé aux commissions afin que le CRPF soit invité à ces réunions bien en amont pour émettre un avis qui soit pris en compte dans les délais.

M. Olivier ROUSSET rappelle que c'est un enjeu très important pour l'Etat de retrouver un équilibre. Il préconise d'avoir une concertation avec les fédérations de chasseurs pour trouver des solutions au niveau local. Il encourage de continuer à travailler dans cette commission.

M. Guy MAILLE demande si le loup ne serait pas un levier de régulation dans les forêts puisqu'il est un prédateur naturel des ongulés.

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

23 Septembre 2024

3. Point d'avancement du contrat de filière

Mme. Marie-Pierre LALLE, Déléguée générale de Fibois Occitanie, rappelle dans un premier temps, la gouvernance du contrat de filière et ce qui va être mis en œuvre en fin d'année. Dans un deuxième temps, elle expose l'état d'avancement du programme 2024.

Porté par la DRAAF, une étude Acsel Banque de France a été réalisée, dans l'objectif de faire une analyse financière des entreprises de la filière Forêt Bois au sein de la Région Occitanie.

Mme. Marie Pierre-LALLE présente la nouvelle équipe de Fibois Occitanie qui s'est développée afin de renforcer les compétences. Au siège de Montpellier, une recherche est en cours pour recruter un support administratif et financier. Par la suite, elle présente le plan d'action de Fibois Occitanie.

M. Philippe FALBET précise que les organismes CEN Occitanie et FNE Occitanie Pyrénées desquels il fait partie sont un lien entre société civile et forestiers et interroge Marie-Pierre LALLE sur la possibilité de participation de ces organismes aux travaux sur le dialogue sociétal dans le cadre du contrat de filière.

M. Sylvain FOURREL, président de Fibois, répond positivement en soulignant que l'objectif de cette démarche était d'associer un maximum de représentants de la société civile de manière à pouvoir travailler ensemble.

Mme. Catherine CAZALS, Conseil Départemental de l'Ariège, s'interroge sur la présence des collectivités locales au Comité de suivi, en soulignant que ces collectivités sont porteuses des projets de territoires ou démarches territoriales tels que les chartes forestières et notamment un relais au niveau des structures locales.

Mme. Marie-Pierre LALLE répond qu'au sein du Conseil d'administration de Fibois, l'Union Régionale des collectivités forestières représente le Conseil Départemental de l'Ariège. De plus, Fibois collabore avec des animateurs de chartes forestières.

Mme. Claire FAROUX, Chargé de mission forêt au Conseil Régional, présente l'actualité régionale en soulignant les difficultés au démarrage causés par des effectifs incomplets. Depuis juin 2024, les effectifs sont complets mais nécessitent de former ces nouveaux agents régionaux aux outils et aux procédures de la programmation 14/22 sur Osiris. Tous les retards de paiement ont été pris en compte et traités. Une organisation a été mise en place en mutualisant les différentes unités territoriales, pour faire avancer au plus vite les demandes. Toutes ces actions ont permis de résorber le retard pris au démarrage.

Concernant l'appel à projets DFCI de 2023, il a été programmé au mois de juin 2024 et 3 autres appels à projets 2023 vont être programmés sur un CRP de l'automne. Elle présente les enveloppes destinées aux appels à projet.

4. Actualités et projets DFCI

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

23 Septembre 2024

Mme. Céline BONNEL rappelle qu'une loi proposée par les sénateurs était en préparation lors d'une précédente séance CRFB en mai 2023.

Cette loi est parue au mois de juillet 2023, elle permet de renforcer la Défense des Forêts Contre les Incendies (DFCI). Elle précise les grandes mesures de cette loi :

- Nécessité d'une élaboration d'une stratégie nationale
- Nécessité de mieux réguler les espaces limitrophes entre forêts et zones urbaines
- Gestion de la forêt et la sylviculture face aux risques incendie : abaissement des seuils de Plan Simple Gestion (PSG) à 20 Hectares
- Mesures et outils pour tout ce qui concerne l'amélioration et l'aménagement de la valorisation de la forêt : généralisation des plans de massifs
- Mise en place de coupures agricoles : possibilité d'établir des listes d'acteurs agricoles pouvant être mobilisés en cas d'incendie
- Outils et moyens à développer pour sensibiliser et acculturer l'ensemble de la population aux risques incendie
- Financement de la reconstitution des forêts après incendie

9 codes ont été modifiés par cette loi, pour en citer quelques-uns : le code forestier, le code de l'urbanisme, le code des impôts.

Mme. Céline BONNEL précise des mesures nationales mises en place dans le cadre de cette loi :

- Interdiction de fumer à moins de 200M d'une forêt
- La possibilité pour les préfets dans le cadre des arrêtés préfectoraux départementaux de définir des plages horaires lors des périodes à risques pour les travaux agricoles
- Sur les territoires à risques, des mesures ont été instaurées pour renforcer l'application des Obligations Légales de Débroussailllements (OLD), de la simplification de leur mise en œuvre jusqu'à l'augmentation des sanctions prévues pour non-respect de ces OLD.
- L'obligation de généraliser les Plans départementaux de protection des forêts contre les incendies (PDPFCI) et de les décliner en Plans de Massifs sur tous les massifs à risques. Toute la région Occitanie sera couverte par des PDPFCI.

Elle précise les décrets écrits dans cette loi :

- Le premier décret harmonise le premier niveau d'infraction pour les OLD, c'est désormais une contravention de 5^{ème} classe, l'amende liée à cette contravention pouvant aller jusqu'à 1500 euros. Dès à présent, ce n'est plus le code forestier qui classe les zones à risques, mais un arrêté ministériel qui a été mis en place le 6 février 2024.
- Un arrêté national est paru en mars 2024, précisant le contenu attendu des Obligations Légales de Débroussailllements. Une première partie concerne les modalités minimales pour réussir à réaliser correctement ces OLD fixés au niveau national, une deuxième partie liste les mesures complémentaires pouvant être effectuées et une troisième partie décrit les mesures obligatoires pour arriver à concilier OLD et protection des espèces et des patrimoines naturels sensibles.

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

23 Septembre 2024

- Dans un décret qui concerne le code de l'urbanisme, les OLD seront annexés aux Plans Locaux d'Urbanismes (PLU) et aux cartes communales.
- Tout vendeur ou bailleur d'un bien immobilier, pour la vente ou la location est dans l'obligation d'informer le potentiel acquéreur et locataire de l'obligation de réalisation des OLD et ceux à chaque étape de la procédure de vente ou de location.

Une cartographie nationale sur la sensibilité, réalisé par l'ONF et l'INRAE paraîtra en 2026, elle permettra d'avoir une échelle de précision suffisante pour pouvoir travailler sur les questions d'urbanisme à l'échelle locale.

Dans le cadre de la planification écologique, un appel à projet DFCI porté par l'Etat qui est paru début juillet 2024, a été clos fin août. Pour cet appel à projet, 54 dossiers sont en cours d'instruction, la DRAAF se coordonne avec le Conseil Régional pour s'assurer d'une bonne complémentarité des financements Etat-Région.

Mme. Claire FAROUX indique que sur l'appel à projets DFCI du Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) de 2023, 24 dossiers ont été programmés avec 2,9 millions d'euros de dépenses éligibles, qui se sont concrétisés en 2,3 millions d'aides (1,4 millions de FEADER, 720 000 euros de la Région, 213 000 euros du Conseil Départemental du Gard). 22 projets portent sur des pistes, 6 sur des citernes et 1 projet sur des coupures de combustible.

Concernant l'appel à projet DFCI de 2024, 27 dossiers ont été déposés, 1,9 millions d'euros de FEADER ont été sollicités et 1,3 millions d'euros ont été cofinancés.

Mme. Claire FAROUX présente les premiers bilans de l'opération expérimentale de médiation et de garde forestière dans les Pyrénées-Orientales.

M. Philippe LONJON ajoute que l'action réalisée dans les Pyrénées-Orientales sera présentée en réunion nationale des Chartes par le Pays Pyrénées Méditerranée le mercredi 25 septembre à Rouen.

M. Philippe FALBET évoque un problème concernant les OLD sur les découpages en montagne qui est aléatoire d'une commune à l'autre, et souvent impossible à mettre en œuvre sur les communes de montagne, par exemple en Ariège en versant frais où la couverture boisée est très forte. Les maires et élus de ces communes lui ont fait part de ce problème.

Mme. Céline BONNEL précise que dans le cadre de l'accompagnement fait par la DRAAF et la MIG ONF/DFCI, les départements de l'ex Midi-Pyrénées vont être aidés afin de définir correctement leurs massifs à risques pour que ce soit intégré à l'arrêté interministériel qui paraîtra en 2026.

Mme. Roselyne LABARRIERE-DUCHAMP ajoute qu'un grand incendie a eu lieu dans les Pyrénées-Orientales de 700 Hectares, dû à une ligne Enedis. Elle souligne que les OLD n'ont pas été effectués alors qu'un incendie avait déjà eu lieu il y a 4 ans. Des agriculteurs et des forestiers ont été touchés par cet incendie, un capital très important a été perdu (des plantes médicinales ou aromatiques, des subéraies et des oliviers) pour de très nombreuses années et mettra énormément de temps à se reconstruire.

COMPTE RENDU DE REUNION

Commission Régionale de la Forêt et du Bois

23 Septembre 2024

Mme. Catherine CAZALS, s'interroge sur le porter à connaissance des communes et des intercommunalités, précisant qu'elles ont un rôle important à jouer dans la DFCI en dehors des PLU.

Céline BONNEL répond que dans chaque département la DDT mène des campagnes d'informations à l'attention des communes. La FNCOFOR et l'URCOFOR ont été missionnées pour sensibiliser les communes en 2023 et 2024.

Mme. Gwenaëlle BIZET précise que le PDPFCI du département de l'Hérault est en cours de révision, tous les membres de la CRFB seront consultés d'ici la fin de l'année lors d'une visioconférence dédié pour l'examen du PDPFCI. Elle sollicite Charles DEREIX qui souhaitait parler du projet Lunas.

M. Charles DEREIX fait part de l'inscription du projet Lunas au Programme et Equipement Prioritaire de Recherche Forêt et Changement globaux des sociaux écosystèmes en transition (PEPR Forest), c'est un projet de développement local forêt bois service environnementaux. Il indique que le living lab apporterait un appui méthodologique par une équipe de chercheurs dédiée pour aider les acteurs à élaborer ce projet et à le faire vivre. Il remercie la DRAAF pour son soutien à l'organisation de ce projet.

M. Sylvain FOURREL salue les mesures mises en place par l'Etat pour renforcer la défense des feux contre les incendies, qui a su réagir et prendre en compte la mesure de la problématique.